



Mes droits en cas de divorce

Par **Marie**, le **19/06/2011** à **13:09**

Bonjour, je suis très inquiète car mon mari est parti avec une autre et j'ai peur qu'il ne me demande de quitter ma maison. rnJe suis handicapée et je n'ai jamais pu travailler mais malgré tout je me suis toujours occupée de ma maison et de mon enfant que j'ai perdu en mars 2001 (elle avait une tumeur maligne au cerveau et elle a beaucoup souffert)rnIl m'a dit qu'il avait trouvé une personne et depuis il habite avec elle (chez elle) Je suis contente pour lui car de toute façon cela n'allait plus entre nous depuis des années.rnJe voudrais savoir quels sont mes droits si jamais il me demande de divorcer. Je ne voudrais pas devoir quitter ma maison, j'y ai beaucoup de souvenirs.rnJe me sens bien seule car j'ai bien essayé d'en parler à une amie et elle n'a pas eu de réaction. Je pense que cela doit lui faire peur.rnAidez-moi, s'il vous plaît, merci

Par **mimi493**, le **19/06/2011** à **15:02**

Il est impossible de vous répondre avec si peu de renseignements.rnQuel régime matrimonial ?rnQuand la maison a-t-elle été achetée et avec quoi ?rnSes revenus, son patrimoine ?

Par **Marie**, le **19/06/2011** à **15:56**

Merci de m'avoir répondu, c'est gentil.rnNous n'avons pas de contract de mariage.rnLa maison est à nous deux, à nos deux noms et elle est terminée de payer.rnMon mari gagne plus de 2000 euros par mois.rnJe ne travaille pas, je n'ai jamais pu le faire, mais je fais beaucoup de bénévolat.

Par **mimi493**, le **19/06/2011** à **19:10**

Vous avez quel age ?
Vous avez combien d'enfants à charge ?
Votre handicap est reconnu (carte d'invalidité avec taux supérieur ou égal à 80%) et un taux d'incapacité au travail de 100% ?

Par **Marie**, le **19/06/2011** à **21:30**

Bonsoir Mimi, j'ai 52 ans et je n'ai eu qu'une petite fille.
J'ai une carte handicapée de 90 % et à titre définitif.
En fait j'ai une polyarthrite rhumatoïde évolutive sévère (type A)
Je suis tombée malade à l'âge de 16 ans, ce qui fait que je n'ai jamais eu le droit de passer mon permis. J'ai les mains très déformées et les cervicales bloquées.

Par **mimi493**, le **19/06/2011** à **23:21**

Même si vous obtenez une rente viagère au titre de la prestation compensatoire, elle ne pourra pas être énorme (il ne gagne que 2000 euros), maxi 500 euros je pense et donc inutile puisque vous aurez plus avec l'AAH donc la logique voudrait de ne pas demander la rente viagère (ça ne vous donnera pas un centime de plus) mais à titre de prestation compensatoire, la jouissance gratuite de la maison.
MAIS : est-ce qu'avec 700 euros par mois, vous aurez les moyens d'entretenir la maison tout en vous nourrissant ? Je doute fortement (une maison coûte cher, bien plus cher qu'un appartement), donc vous auriez sûrement tout intérêt à exiger votre part de la maison (votre moitié de la communauté, soit il vous la rachète, soit vente) + une prestation compensatoire en capital. Là, vous pourrez, peut-être racheter un petit appartement (voire même en louer un, ce qui, dans votre cas, pourrait revenir moins cher au quotidien).
Sauf à avoir un patrimoine personnel, vouloir rester dans la maison est une très mauvaise idée (sans compter qu'une maison exige toujours de l'entretien, du bricolage et que vous n'êtes pas apte à le faire, surtout que votre situation de santé ne va pas s'arranger avec l'âge, vous avez tout intérêt à avoir du capital pour vous placer le jour venu).

Par **Marie**, le **20/06/2011** à **11:35**

Bonjour Mimi, merci beaucoup pour votre aide et vos renseignements.
Je suis triste car ma maison j'y tiens, j'y ai énormément de souvenirs.
Très bonne journée à vous